

Tours, le 03 Janvier 2022

POUR INFORMATION

Affaire suivie par M. Sébastien PAPILLON (06.07.64.67.40)

Secrétariat technique : 02.47.05.10.75

*Dans le but d'un suivi scientifique de la population de Lièvre (*Lepus europaeus*), un comptage nocturne à l'aide de source lumineuse va être mis en œuvre durant les nuits du :*

Lundi 24 au mardi 25 janvier 2022

Mercredi 26 au jeudi 27 janvier 2022

Mardi 1^{er} au mercredi 2 février 2022

Sur l'ensemble du territoire des communes de :

***SAVONNIERES, BERTHENAY, VILLANDRY, DRUYE, BALLAN-MIRE, SACHE,
ARTANNES SUR INDRE, MONTS, THILOUZE, AZAY LE RIDEAU,
VALLERES, LA CHAPELLE AUX NAUX, RIVARENNES, BREHEMONT, JOUE LES TOURS,
ST GENOUPH, LA RICHE***

La Direction Départementale des Territoires, la gendarmerie nationale, l'Office Français de la Biodiversité ainsi que les maires des communes concernées sont avisés de cette opération conformément à [l'arrêté du 25 Novembre 2021](#).

Le Président
A. BELLOY